

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR
-COTUNACE-**

Siège social : Rue 8006 Montplaisir- Tunis

La COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire tenu le 22 juin 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Abdellatif ABBES (Cabinet UNION AUDIT TUNISIE)

BILAN - ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)	Notes	31 décembre 2009			31 décembre 2008
		Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIFS					
Actifs incorporels	4	163 779	-133 287	30 492	52 182
Actifs corporels d'exploitation	4	1 155 150	-1 057 640	97 510	134 274
Placements :	4	41 147 419	-1 861 481	39 285 938	29 180 702
Terrains et constructions	4	2 250 960	-1 714 310	536 650	641 104
Autres placements financiers	5	38 896 459	-147 171	38 749 288	28 539 598
Part des réassureurs dans les provisions techniques	6	2 742 965		2 742 965	2 410 040
Créances :		26 325 961	-6 875 063	19 450 898	17 971 977
Créances nées d'opérations d'assurance directe	7	21 837 308	-6 875 063	14 962 245	16 155 311
Créances nées d'opérations de réassurance	8	4 451 332	-	4 451 332	1 682 375
Autres créances	9	37 321	-	37 321	134 291
Autres éléments d'actifs :		1 298 240	-	1 298 240	1 357 538
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	10	586 033	-	586 033	748 332
Comptes de régularisation Actif	11	712 207	-	712 207	609 206
TOTAL DES ACTIFS		72 833 514	-9 927 471	62 906 043	51 106 713

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2009 31 décembre 2008

		Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
CAPITAUX PROPRES	Capital social		20 000 000	5 000 000
	Réserves		1 430 420	3 351 441
	Autres capitaux propres		4 293	9 877
	Résultats reportés		124 903	1 069 905
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	12	21 559 616	9 431 223
	Résultat de l'exercice		724 618	763 055
	Total des capitaux propres avant affectation	12	22 284 234	10 194 278
PASSIFS	Provisions techniques brutes	13	4 270 752	4 059 865
	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	14	3 118 486	2 900 294
	Autres dettes :		20 476 965	19 407 931
	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	15	2 330 279	1 942 770
	Dettes nées d'opérations de réassurance	16	17 595 803	16 974 504
	Autres dettes	17	550 883	490 657
	Ressources spéciales	18	12 576 586	14 370 640
	Autres passifs :		179 020	173 705
	Comptes de régularisation Passif		179 020	173 705
	Total des passifs		40 621 809	40 912 435
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		62 906 043	51 106 713

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

(Montants exprimés en dinars)

Notes Opérations brutes 2009 Cessions 2009 Opérations nettes 2009 Opérations nettes 2008

		Notes	Opérations brutes 2009	Cessions 2009	Opérations nettes 2009	Opérations nettes 2008
PRODUITS TECHNIQUES	Primes acquises :		5 989 139	-4 968 800	1 020 339	1 263 350
	Primes émises et acceptées	19	6 177 056	-5 094 704	1 082 352	1 155 938
	Variation de la provision pour primes non acquises	20	-187 917	125 904	-62 013	107 412
	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	21	170 913	-	170 913	251 730
	Autres produits techniques	22	337 219	-	337 219	209 588
CHARGES TECHNIQUES	Charges de sinistres :	23	-4 207 415	3 608 159	-599 256	-116 576
	Montants payés		-3 830 978	3 401 138	-429 840	-292 775
	Variation de la provision pour sinistres		-376 437	207 021	-169 416	176 199
	Variation des autres provisions techniques		-	-	-	-
	Frais d'exploitation :		-1 494 587	1 228 365	-266 222	-124 434
	Frais d'acquisition	24	-805 324	-	-805 324	-757 737
	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	11	53 997	-	53 997	-50 248
	Frais d'administration	24	-743 260	-	-743 260	-552 611
	Commissions reçues des réassureurs	25	0	1 228 365	1 228 365	1 236 162
	Autres charges techniques	24	-979 814	-	-979 814	-916 013
	Variation de la provision pour équilibrage	13-3	353 467	-	353 467	-221 815
	RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		168 922	-132 276	36 646	345 830

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

Notes Exercice clos le Exercice clos le
31 décembre 2009 31 décembre 2008

PRODUITS NON TECHNIQUES			36 646	345 830
Résultat technique de l'assurance non vie				
Produits des placements (assurance non vie) :		26	1 450 786	1 327 632
Revenus des placements			1 432 374	1 313 760
Reprises de corrections de valeur sur placements			18 412	13 872
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance non vie		21	-170 913	-251 730
Autres produits non techniques		27	64 484	45 137
CHARGES NON TECHNIQUES				
Charges de placements (assurance non vie) :		28	-416 828	-491 043
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt			-112 725	-152 699
Corrections de valeurs sur placements			-65 463	-65 463
Pertes provenant de la réalisation des placements			-238 640	-272 881
Autres charges non techniques			-891	-533
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS			963 284	975 293
Impôts sur les sociétés		29	-238 666	-212 238
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			724 618	763 055

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

(Montants exprimés en dinars)

Au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2008

ENGAGEMENTS DONNES	Note	Au 31 décembre 2009					Au 31 décembre 2008				
		COTUNACE	FGRE	FGFEAE	CIAGI	ICIEC	COTUNACE	FGRE	FGFEAE	CIAGI	ICIEC
GARANTIE CREDITS A L'EXPORT											
Contrat Courant d'Affaires (CCA) :	30.1	221 649 818	53 703 420	-	18 648 244	3 055 758	235 797 393	251 643 657	-	-	-
- Risque commercial :		221 649 818	38 305 929	-	1 319 413	3 055 758	235 797 393	72 945 236	-	-	-
- Risque non commercial		-	15 397 491	-	17 328 831	-	-	178 698 421	-	-	-
Police Individuelle :	30.2	2 035 176	4 065 538	-			7 646 536	1 568 836	-	-	-
- Risque commercial		2 035 176	1 385 000	-			7 646 536	-	-	-	-
- Risque non commercial		-	2 680 538	-			-	1 568 836	-	-	-
Contrat CAMEX (multirisques)	30.3	1 951 600	3 101 600	-			2 634 896	2 934 896	-	-	-
<i>Sous-Total I</i>		225 636 594	60 870 558	-	18 648 244	3 055 758	246 078 825	256 147 389	-	-	-
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE											
Cautiionnements	30.4	3 594 435	-	-			3 039 435	-	-	-	-
Cautions (carnets ATA)	30.5	8 396 135	-	-			9 775 434	-	-	-	-
Certificats de garantie avant expédition	30.6	-	-	4 284 648			-	-	2 940 563	-	-
<i>Sous-Total II</i>		11 990 570	-	4 284 648			12 814 869	-	2 940 563		
TOTAL GENERAL (I + II)		237 627 164	60 870 558	4 284 648	18 648 244	3 055 758	258 893 694	256 147 389	2 940 563		

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

Exercice clos le
Notes 31 décembre 2009 Exercice clos le
31 décembre 2008

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	Encaissements des primes reçues des assurés	7 653 460	5 829 333
	Sommes versées pour paiement des sinistres	-973 322	-496 922
	Décaissements pour les réassureurs	-3 952 316	-1 449 840
	Encaissements des réassureurs	22 491	53 287
	Règlement FGRE	-505 345	-576 489
	Règlement FGFEAE	-180 794	-47 171
	Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-2 545 036	-2 790 224
	Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-1 091 606	
	Encaissements liés à la cession de placements financiers	2 100 000	100 000
	Produits financiers reçus	756 921	700 280
	Revenus des placements immobiliers	65 370	40 135
	Autres mouvements - prêts sur fonds social	-20 000	-75 000
	Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 329 823	1 287 389
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-26 419	-82 583
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
	Décaissements provenant de l'acquisition des titres de participation	-11 500	-5 833
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-37 919	-88 416
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	Dividendes et autres distributions	-500 000	-
	Augmentations/Diminutions des ressources spéciales (augmentation capital)	11 950 000	
	Flux de trésorerie provenant des activités de financement	11 450 000	-
	Variation de trésorerie	12 741 904	1 198 973
	Trésorerie au début de l'exercice	11 083 506	9 884 533
	Trésorerie à la clôture de l'exercice	23 825 410	11 083 506

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 8 septembre 1984 avec un capital de 2.000.000 DT. A la suite de plusieurs augmentations, le capital est actuellement de 20.000.000 Dinars Tunisiens (DT) divisé en 200.000 actions de 100 DT chacune.

La COTUNACE a pour objet, dans les limites des dispositions légales et réglementaires, l'exercice de l'activité d'assurance des opérations du commerce extérieur. A cet effet, elle assure notamment :

- Les personnes morales ou physiques qui réalisent des opérations d'exportation contre les risques commerciaux
- Les établissements de crédit et les institutions financières pour les crédits qu'elles octroient aux personnes morales ou physiques qui réalisent des opérations d'exportation ou a leurs acheteurs

En vertu d'une convention conclue le 8 février 1999 avec le Ministère des Finances sur la base de l'article 109 de la loi 97-24 du 28 avril 1997, relative à l'insertion au code des assurances d'un titre IV concernant l'assurance à l'exportation, la société couvre les risques non commerciaux ainsi que les risques commerciaux relatifs aux opérations d'exportation qui comportent un intérêt essentiel pour l'économie nationale qui sont pris en charge en réassurance par le Fonds de garantie des Risques à l'Exportation prévu à l'article 107 de la loi 97-24 susvisée.

La COTUNACE est chargée également de la gestion de deux fonds de garantie :

- Le Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE), institué par l'article 107 du code des assurances a pour objet de réassurer les risques non commerciaux tels que définis par l'article 104 du même code. Le Fonds peut aussi réassurer les risques commerciaux définis par l'article 105 du même code à condition qu'ils soient relatifs aux opérations d'exportation qui comportent un intérêt essentiel pour l'économie nationale
- Le Fond de Garantie de Financement des Exportations avant Expédition (FGFEAE), créé en vertu de la loi n°99-95 du 6 décembre 1999 et ayant comme objet de garantir les crédits de financement des exportations avant expédition accordés par les établissements bancaires aux entreprises visées à l'article premier de la loi susvisée

Les conditions et les modalités de fonctionnement de ces deux fonds sont régies, respectivement, par le décret n°98-1690 du 31 août 1998 et le décret n°2000-23 du 3 janvier 2000, ainsi que les conventions de gestion signées entre la Compagnie et le Ministère des Finances et les manuels opérationnels prévus à cet effet.

La structure du capital de la COTUNACE se présente, au 31/12/2009, comme suit:

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital
ETAT TUNISIEN	90 000	9 000 000	45,000%
CIAGI	50 000	5 000 000	25,000%
STB	20 790	2 079 000	10,395%
BNA	8 730	873 000	4,365%

ATTIJARI BANK	4 788	478 800	2,394%
UBCI	2 250	225 000	1,125%
TUNIS RE	6 000	600 000	3,000%
STAR	3 000	300 000	1,500%
AMEN BANK	3 000	300 000	1,500%
ASTREE	6 000	600 000	3,000%
ATB	1 500	150 000	0,750%
GAT	3 942	394 200	1,971%
		20 000	
TOTAL	200 000	000	100%

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers de la COTUNACE sont arrêtés au 31 décembre 2009 par référence aux normes comptables tunisiennes applicables au secteur des assurances, notamment celles promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 (NC 26 à 31) et qui traitent de la présentation des états financiers, de l'organisation comptable et du contrôle interne, des revenus, des provisions et charges techniques et des placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Ces états financiers comportent le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des engagements reçus et donnés, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes qui en font partie intégrante.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques utilisés pour l'établissement de ces états financiers se résument comme suit :

1. Actifs incorporels et corporels d'exploitation

Les immobilisations incorporelles et corporelles exploitées par la société sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition et sont ensuite amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée. Les taux d'amortissement retenus se présentent comme suit :

- Logiciels	3 ans	33 %
- Constructions - immeubles	20 ans	5 %
- Matériel de transport	5 ans	20 %
- Mobilier et matériel de bureaux	5 ans	20 %
- Agencements, aménagements et installations	10 ans	10 %
- Matériel informatique	3 ans	33 %

2. Placements

Les placements immobiliers et financiers de la COTUNACE sont initialement comptabilisés au coût (y compris le prix d'achat des droits de souscription et d'attribution nécessaires) ; les frais d'acquisition y sont exclus et sont comptabilisés en charges de l'exercice. Ensuite, les placements immobiliers font l'objet d'un amortissement selon les règles définies ci-haut.

A la date de clôture, les placements immobiliers et les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice).

A la même date et en plus des provisions pour dépréciation et des amortissements, il est procédé à la constitution d'une provision pour risque d'exigibilité, correspondant à la différence entre le montant global de la valeur de marché du placement et sa valeur comptable nette quand cette différence est négative. La valeur de marché est déterminée selon la catégorie du placement, par référence au prix de vente, au cours moyen pondéré des transactions du mois et à la valeur de remboursement.

Comptabilisation des revenus des placements

Les revenus des placements (dividendes, loyers et intérêts) sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés. Ainsi, les dividendes sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue, et les intérêts le sont lorsqu'ils sont courus. A la date de clôture de l'exercice, les revenus des immeubles loués perçus par anticipation sont constatés au passif parmi les produits constatés d'avance.

Lorsque les placements sont remboursables pour un montant supérieur à leur coût d'acquisition, les primes de remboursement constituent un complément de revenu qui doit être réparti sur la période allant de l'acquisition au remboursement, afin que le revenu du placement soit constant.

Allocation des produits des placements

Les produits des placements sont inscrits et présentés dans l'état de résultat. En fin de période, ils font l'objet d'un transfert partiel pour allocation afin de mettre dans l'état de résultat technique la fraction des produits des placements, nets des charges, qui se rapportent aux provisions techniques par application du coefficient suivant :

$$\text{Provisions techniques} / \text{Provisions techniques} + \text{Capitaux propres}$$

Représentation des provisions techniques

Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation (article 29), la COTUNACE procède à la représentation de ses provisions techniques dans des actifs dont la valeur est supérieure au montant de ces provisions. Ces actifs admis en représentation des provisions techniques sont gérés en respectant les conditions prévues par l'article 31 dudit arrêté et liées à la nature (titres émis par l'Etat, obligations, actions...) et à la structure desdits actifs (répartition par rapport au total des provisions techniques).

3. Provisions techniques

Les règles d'évaluation des provisions techniques constatées par la COTUNACE sont conformes aux prescriptions de la norme NC 29, relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance, et de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elles sont constituées de :

- provision pour sinistres à payer ;
- provision pour primes émises non acquises ;
- provision d'équilibrage ; et
- provision pour risques en cours.

Les charges constatées suite à la constitution des provisions techniques sont reprises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant prévisible à payer au titre des sinistres survenus (impayés), après déduction des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. Cette provision est calculée par nature de risque et par sinistre.

Les prévisions de recours à encaisser ne sont pas déduites des provisions pour sinistres à payer, alors qu'il est tenu compte des frais de gestion des sinistres (chargements de gestion), quelle que soit leur origine. Ainsi, la provision pour frais de gestion est évaluée à 5% de la provision pour sinistres à payer (minimum prévu par l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances).

Le montant prévisible à payer dans le cadre d'un sinistre est généralement inférieur au montant de la créance impayée. Ainsi, il est tenu compte fondamentalement de trois critères :

- la quotité de garantie, généralement de 80% ;
- le maximum d'indemnisation, fixé souvent à 30 fois le montant le plus élevé entre le minimum de prime et le total des primes payées au cours de l'exercice de compétence ; et
- la règle proportionnelle, en cas d'aggravation du risque.

Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à l'exercice suivant ou les exercices ultérieurs. Ainsi, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours est intégrée dans les revenus de la période.

Cette provision est calculée en appliquant la règle du prorata temporis et porte sur la prime commerciale. La variation d'un exercice à l'autre du poste des provisions pour primes non acquises est inscrite sur une ligne spécifique du compte de résultat technique sous la ligne des primes émises.

Provision pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours constituées par la COTUNACE représentent les montants provisionnés en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Elles sont destinées à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives auxdits contrats.

Pour évaluer la provision pour risques en cours, la COTUNACE calcule le montant total des charges de sinistres, des frais d'administration et des frais d'acquisition rattachés à l'exercice courant et à l'exercice précédent ; elle rapporte ce total au montant des primes brutes émises au cours de ces exercices, corrigé de la variation sur la même période, des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

Provision d'équilibrage

La provision d'équilibrage constituée par la COTUNACE est calculée annuellement à hauteur de 75% de l'excédent des produits techniques sur les charges techniques jusqu'au moment où la provision cumulée sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevé des primes au cours des cinq exercices précédents.

4. Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant de la distribution des contrats d'assurance sont comptabilisés dès la prise d'effet des garanties prévues audit contrat, c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la COTUNACE. Pour les contrats courants d'affaires, les primes ne sont prises en compte qu'après la réalisation du chiffre d'affaires (expéditions déclarées par l'assuré).

Ainsi, les primes afférentes à l'exercice courant mais n'ayant pas pu être émises (retard de déclaration du chiffre d'affaires, base de calcul et d'émission de la prime) sont constatées parmi les revenus « primes acquises et non émises ». Elles sont alors assimilées à des produits non encore facturés.

A la date de clôture des comptes, la part des primes qui correspond à la période de garantie de l'exercice suivant fait l'objet d'un rattachement par le biais des provisions pour primes non acquises calculées selon la règle du prorata temporis. La variation d'un exercice à l'autre desdites provisions vient en ajustement des primes acquises de la période présentées dans l'état de résultat technique.

Primes cédées

Les primes cédées correspondent aux primes qui sont reversées par la COTUNACE aux réassureurs et aux fonds de garantie (FGRE et FGFEAE) en contrepartie des risques qu'ils ont accepté de garantir. La comptabilisation des cessions est réalisée dans l'exercice sans décalage.

Sur ces primes cédées, la COTUNACE retient des commissions, dont les taux sont fixés par les traités de réassurance et par les conventions signées avec lesdits fonds de garantie. Actuellement, le taux de la commission est de 30% sur les primes cédées aux réassureurs et de 15% sur les primes cédées aux deux fonds. Les dites commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction du poste « Frais d'exploitation », au niveau du résultat technique non vie, du fait que ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par la COTUNACE.

Répartition des primes

Pour tout acheteur de statut privé, il est institué un plafond de couverture global dans la limite duquel s'inscrivent tous les accords de garantie accordés par la COTUNACE à ses assurés sur cet acheteur. Ce plafond de couverture se compose à tout instant de la somme des montants des couvertures accordées par les différentes parties (COTUNACE, FGRE, réassureurs) sur cet acheteur.

Dans les traités proportionnels, les primes et les sinistres sont cédés dans la même proportion.

Tandis que la répartition de la prime entre la COTUNACE et les autres parties (FGRE et réassureurs en facultatif) est effectuée au prorata des parts de chacun dans le plafond de couverture sur cet acheteur, en se référant à la situation de celui-ci le jour de l'émission de la prime. La répartition des indemnisations et des récupérations se fait dans les mêmes proportions que la répartition de la prime.

Cette règle de répartition proportionnelle concerne tous les contrats d'assurance hors Groupe Chimique Tunisien (principal client). Pour ce dernier, l'affectation des couvertures est effectuée en priorité dans le cadre des plafonds autorisés au titre du risque commercial ordinaire (COTUNACE), puis ceux autorisés par les réassureurs facultatifs et enfin ceux autorisés par le FGRE. La répartition des avantages et des risques suit la même règle de priorité.

5. Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats sont reportés pour la fraction non imputable à l'exercice. Le montant reporté est évalué en appliquant aux frais d'acquisition enregistrés le coefficient déterminé par le rapport des primes non acquises aux primes émises.

6. Créances subrogées / récupérations

Les créances déclarées impayées et indemnisées font, normalement, l'objet de quittances subrogatoires au profit de la COTUNACE qui se substitue au client pour engager la procédure de récupération amiable puis judiciaire auprès des acheteurs concernés par les impayés.

Ces créances subrogées constituent des actifs dont les chances de récupération sont généralement faibles et nécessitant un suivi particulier pour leur réalisation. Ainsi, seules les créances récupérées sont enregistrées en résultat, le reste est gardé parmi les actifs « Créances indemnisées subrogées à la Compagnie ». La part de la COTUNACE dans cet actif est provisionnée à 100% ; celle revenant aux réassureurs est constatée au passif du bilan « Part des réassureurs dans les créances indemnisées ».

7. Provision pour dépréciation des créances clients

Les provisions pour dépréciation des créances détenues sur les assurés (impayés primes) sont calculées au taux de 100% appliqué sur les créances remontant à plus d'un an, nettes des dépôts de garantie avancés par les clients à la signature du contrat (enregistrés parmi les passifs). Par ailleurs, les créances relatives aux contrats d'assurance résiliés ou en contentieux primes sont totalement provisionnées.

8. Répartition des charges par destination

Les charges sont enregistrées, préalablement, par nature (dans la classe 9) puis réparties, à l'occasion de chaque arrêté comptable, dans les différentes destinations (dans la classe 6) selon des critères définis par la COTUNACE au regard de ses activités.

L'allocation des frais d'exploitation se fait via des centres de coûts intermédiaires (auxiliaires) correspondant aux différentes directions de la COTUNACE. Cette répartition primaire se fait généralement de manière linéaire, sauf pour quelques comptes affectés directement ou selon d'autres critères objectifs, tels que les comptes de charges du personnel.

Les coûts calculés par direction sont ensuite répartis (répartition secondaire) entre les différents centres de coûts (frais d'acquisition, frais d'administration, frais de contentieux et autres charges techniques) sur la base de clés de répartition prédéfinis.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2009 se résument comme suit :

1. Une baisse des primes acquises qui sont passées de 6 671 192 DT en 2008 à 5 989 139 DT en 2009, soit une diminution de 682 053 DT (11.38%) due à la crise internationale et la baisse des exportations du GCT.
2. Un résultat net de l'exercice de 724 618 DT, contre 763 055 DT en 2008, soit une diminution de 38 437 DT (5.04%) expliquée essentiellement par une diminution du résultat technique.
3. Un résultat technique 36 646 DT, contre un résultat technique de 345 830 en 2008, soit une diminution de 309 184 DT provenant de la diminution des produits techniques pour 196 197 DT et l'augmentation des charges techniques pour 112 987 DT.
4. La hausse des charges de sinistres nettes qui sont passées de 116 576 DT en 2008 à 599 256 DT en 2009, soit une augmentation de 482 680 DT. Les sinistres indemnisés par la Compagnie au cours de l'exercice totalisent 1 148 335 DT au titre de la couverture du risque commercial soit une augmentation d'un montant de 598 743 DT (52.14%) par rapport à 2008.
5. Les provisions pour sinistres à payer constatées au 31 décembre 2009 totalisent 3 397 295 DT provenant essentiellement du report de provisions de 2008 pour un montant de 2 008 148 DT, après déduction des indemnisations et des créances réglées par les acheteurs, et des nouveaux suspens de 2009, s'élevant à 1 389 147 DT. Cet accroissement de provisions est dû principalement aux divers sinistres déclarés en 2009.
6. Une augmentation du capital de 5MDT à 20MDT faite sur deux fois comme suit:
 - Une première augmentation ayant porté le capital de 5 MDT à 15MDT par apport en numéraire de 6MDT et incorporation des réserves de 4MDT.
 - Une deuxième augmentation ayant porté le capital de 15 MDT à 20 MDT par la participation de CIGIA de 5 MDT avec une prime d'émission de 0.950 MDT.
7. Le rachat par le STAR de son portefeuille des anciennes acceptations résiliées sur les traités crédit commercial court terme et CAMEX. Le montant du rachat représente 80% des provisions pour sinistres à payer constituées au 31/12/2009.

NOTE N°4 : ACTIFS INCORPORELS, CORPORELS ET PLACEMENTS

	Valeurs brutes				Amortissements / Provisions				Valeurs nettes au	
	Soldes au 31/12/2008	Entrées 2009	Sorties 2009	Soldes au 31/12/2009	Soldes au 31/12/2008	Entrées 2009	Sorties 2009	Soldes au 31/12/2009	31/12/2009	31/12/2008
Logiciels informatiques	163 779	-	-	163 779	-111 561	-21 726	-	-133 287	30 492	52 218
Total des actifs incorporels	163 779	0	0	163 779	-111 561	-21 726	-	-133 287	30 492	52 218
Matériel de transport	201 708	-	-	201 708	-159 305	-19 602	-	-178 907	22 801	42 403
Matériel informatique	473 481	17 597	-	491 078	-423 893	-31 513	-	-455 406	35 672	49 588
Equipements de bureaux	239 389	1 199	-	240 588	-224 252	-4 850	-	-229 102	11 486	15 137
Installations générales, agencements et aménagement divers	214 153	7 623	-	221 776	-187 043	-7 182	-	-194 225	27 551	27 110
Total des actifs corporels d'exploitation	1 128 731	26 419	-	1 155 150	-994 493	-63 147	-	-1 057 640	97 510	134 238
Terrains et constructions d'exploitation	860 960	-	-	860 960	-666 105	-38 991	-	-705 096	155 864	194 855
Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	-	-	1 390 000	-943 751	-65 463	-	-1 009 214	380 786	446 249
Obligations et autres titres à revenus fixes	26 384 769	33 011 932	23 000 780	36 395 921	-	-	-	-	36 395 921	26 384 769
Prêts hypothécaires	224 420	20 000	21 479	222 941	-	-	-	-	222 941	224 420
Autres prêts	38 595	65 423	50 216	53 802	-	-	-	-	53 802	38 595
Actions et autres titres à revenus variables	2 037 586	11 500	-	2 049 086	-162 763	-	15 592	-147 171	1 901 915	1 874 823
Autres (cautionnements)	16 992	157 718	-	174 710	-	-	-	-	174 710	16 992
Total des placements	30 953 322	33 266 573	23 072 475	41 147 420	-1 772 619	-104 454	15 592	-1 861 481	39 285 939	29 180 703
Total des actifs incorporels, corporels et placements	32 245 832	33 292 992	23 072 475	42 466 349	-2 878 673	-189 327	15 592	-3 052 408	39 413 941	29 367 159

NOTE N°5 : PLACEMENTS

	Solde au 31 décembre 2009	Solde au 31 décembre 2008
Placements immobiliers :	536 650	641 104
- Terrains et constructions d'exploitation	860 960	860 960
- Moins : amortissements	-705 096	-666 105
- Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	1 390 000
- Moins : amortissements	-1 009 214	-943 751
Autres placements financiers :	38 749 288	28 539 598
Obligations et autres titres à revenus fixes :	36 395 921	26 384 768
- Obligations de la COTUNACE	400 000	500 000
- Obligations des fonds de garantie (FGRE)	1 000 000	3 486 000
- Comptes à terme et BTA de la COTUNACE (*)	23 494 721	11 509 768
- Comptes à terme et BTA des fonds de garantie (FGRE/FGFEAE)	11 501 200	10 889 000
Prêts au personnel :	276 743	263 015
- Prêts hypothécaires	222 941	224 420

- Autres prêts (exceptionnels)	53 802	38 595
Titres de participation :	1 901 915	1 874 823
- Actions cotées	836 262	824 762
- Actions non cotées	1 212 824	1 212 824
- Moins : provisions	-147 171	-162 763
Dépôts et cautionnements	174 709	16 992
TOTAL EN DT	39 285 938	29 180 702

(*) Dont 5 701 214 DT de placements en devises.

NOTE N°5-1 : TITRES DE PARTICIPATION

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins-value latente
TITRES NON COTES :			1 212 824	-144 351	1 068 473	1 079 402	10 929
- ASSURCREDIT	104 998	10	1 049 980	-142 529	907 451	907 451	-
- TUNIS RE	12 112	12	145 344	-	145 344	155 354	10 010
- BTS	1 000	10	10 000	-	10 000	10 919	919
- Sté de Dévelop. de l'Assur.	150	50	7 500	-1 822	5 678	5 678	-
TITRES COTES :			836 262	-2 820	833 442	965 657	129 395
- SICAV (BNA CAPITAUX)	6 389	103,3	659 692	-	659 692	665 868	6 176
- ATB	9 504	4,582	40 281	-	40 281	75 937	35 656
- BTEI	2 141	22,695	48 590	-	48 590	66 219	17 629
- BH	1 530	16,786	25 682	-	25 682	42 084	16 402
- BT	585	35,382	13 799	-	13 799	55 950	42 151
- UBCI	288	36,059	10 385	-	10 385	14 805	4 420
- TUNISAIR	14 348	2,002	26 333	-	26 333	36 114	9 781
-Cimenterie de Bizerte	1 000	11,500	11 500	-2 820	8 680	8 680	-2 820
TOTAL GENERAL			2 049 086	-147 171	1 901 915	2 045 059	140 324

NOTE N°5-2 : EVALUATION DES PLACEMENTS AU 31/12/2009

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers (*) :	2 250 960	536 650	3 231 900	2 695 250
- Terrains et constructions d'exploitation	860 960	155 864	1 672 900	1 517 036
- Terrains et constructions hors exploitation	1 390 000	380 786	1 559 000	1 178 214
Obligations et autres titres à revenus fixes :	36 395 921	36 395 921	24 945 066	50 345
- Obligations de la COTUNACE	400 000	400 000	415 349	15 349
- Obligations des fonds de garantie (FGRE)	1 000 000	1 000 000	1 026 400	26 400
- Comptes à terme et BTA de la COTUNACE	23 494 721	23 494 721	23 503 317	8 596
- Comptes à terme des fonds de garantie	11 501 200	11 501 200		
Prêts au personnel :	276 743	276 743	276 743	-
- Prêts hypothécaires	222 941	222 941	222 941	-
- Autres prêts (exceptionnels)	53 802	53 802	53 802	-
Titres de participation :	2 049 086	1 901 915	2 045 059	140 324
- Actions côtées	836 262	833 442	965 657	129 395
- Actions non côtées	1 212 824	1 068 473	1 079 402	10 929
Dépôts et cautionnements	174 709	174 709	174 709	-
TOTAL EN DT	41 147 419	39 285 938	30 673 477	2 885 919

(*) Un rapport d'évaluation des placements immobiliers a été émis en janvier 2009 suite à une expertise menée par les services du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières. Cette expertise dégage une juste valeur des biens immobiliers admis en représentation des provisions techniques supérieure à leur valeur comptable nette au 31 décembre 2009.

DONT PLACEMENTS ADMIS EN REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES :

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur admise en représentation	% de représentation
Bons du Trésor Assimilables	1 091 606	1 091 606	1 050 000	24,59%
Emprunts obligataires	400 000	400 000	200 000	4,68%
Placements immobiliers	2 250 960	536 650	536 650	12,57%
Comptes à terme	22 403 114	22 403 114	2 135 000	49,99%
Sicav obligataire	659 692	659 692	349 102	8,17%
TOTAL EN DT	26 805 372	25 091 062	4 270 752	100%

NOTE N°6 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

	Solde au 31 décembre 2009	Solde au 31 décembre 2008
Part des réassureurs dans la provision pour primes non acquises	471 407	345 502
Part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer	2 271 558	2 064 538
TOTAL EN DT	2 742 965	2 410 040

La part des réassureurs dans la provision pour sinistres à payer est calculée par année de compétence (période d'expédition) en appliquant le taux de cession correspondant (1 - taux de rétention).

NOTE N°7 : CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2009	Solde au 31 décembre 2008
Primes acquises et non émises :	504 942	712 268
- Primes commerciales	316 891	238 858
- Primes politiques	98 275	40 136
- Autres primes (SIACE, CIAGI)	8 752	354 684
- Commissions sur primes commerciales cédées	63 167	48 607
- Commissions de gestion FGRE	14 735	6 020
- Autres commissions	3 122	23 963
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	1 304 192	2 129 271
- Assurés - primes facturées et impayées	1 521 222	2 354 782
- Assurés - frais de recours	283 279	264 762
- Moins : provisions	-500 309	-490 273
Créances subrogées (part des réassureurs) :	13 153 111	13 313 772
- Créances indemnisées subrogées à la COTUNACE	19 527 865	18 520 834
- Moins : provisions (part de la COTUNACE dans les créances subrogées)	-6 374 754	-5 207 062
TOTAL EN DT	14 962 245	16 155 311

NOTE N°7-1 : CREANCES INDEMNISEES SUBROGEEES A LA COTUNACE		
	Créance	Indemnisation
Solde des créances subrogées au 31/12/2008	22 799 993	18 520 834
- Ajustement du solde d'ouverture	44 942	-
- Récupération de créances indemnisées	-176 578	-141 304
- Indemnisation au cours de 2009	1 435 418	1 148 335
Solde des créances subrogées au 31/12/2009 (reconstitu	24 103 775	19 527 865
- Ajustements		
Solde des créances subrogées au 31/12/2009	24 103 775	19 527 865
- Part de la COTUNACE dans les créances subrogées	-	6 374 754
- Part des réassureurs dans les créances subrogées	-	13 153 111

Les créances nées d'opérations d'assurance directe englobe essentiellement les primes acquises et non émises (primes facturées après la date de clôture relatives à l'année de compétence 2009) et les autres créances vis-à-vis des assurés (primes facturées demeurant impayées, participations dans les frais de recours...) ainsi que les créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE.

Primes acquises et non émises

La part des réassureurs dans les primes acquises et non émises s'élève à 311 790 DT au 31 décembre 2009 ; elle est présentée au passif du bilan parmi les « Dettes nées d'opérations de réassurance ».

Créances - primes

Par ailleurs, les créances sur les assurés nettes des provisions sont couvertes par des dépôts de garantie de 365 348 DT au 31 décembre 2009.

Créances - frais de recours

La créance relative à la quote-part des assurés dans les frais de recours engagés par la COTUNACE (20% des frais engagés), totalisant 283 279 DT au 31 décembre 2009 et pouvant être recouvrée éventuellement par compensation avec la somme retenue en amont sur les assurés indemnisés (5% du montant de l'indemnité), n'est pas justifiée par année, par affaire (DCI) et par assuré (police). Les mouvements de 2009, inscrits en produits de l'exercice, sont toutefois justifiés.

NOTE N°8 : CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE									
	<i>Traité Q/P 2009</i>	<i>Traité CAMEX 2009</i>	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2009	Soldes Débiteurs	Soldes Créditeurs	Solde au 31 décembre 2008	
ATRADUIS - RE	50%	30%	1 475 766	1 266 362	209 404	642 811	1 164 833	-522 022	
AFRICA - RE	3%	7%	75 210	62 885	12 325	62 256	79 123	-16 867	
BEST - RE	-	-	49 042	72 615	-23 573	103 316	112 808	-9 492	
CIGNA - RE	-	-	0	2 768	-2 768	0	2 768	-2 768	
TUNIS - RE	3%	11%	84 641	52 109	32 532	47 200	37 713	9 487	
STAR	-	-	110 477	26 745	83 732	143 124	57 614	85 510	
GAT	1%	7%	32 227	28 724	3 503	27 142	34 886	-7 744	
ICIEC	4%	4%	1 634 500	1 584 697	49 803	440 877	994 916	-554 039	
CIAGI	6%	6%	989 468	1 024 250	-34 782	215 649	844 643	-628 994	
TOTAL EN DT	67%	65%	4 451 331	4 121 155	330 176	1 682 375	3 329 304	-1 646 929	

Créances et dettes nées d' opérations de réassurance (comptes courants des réassureurs)

Les comptes courants des réassureurs enregistrent les créances et les dettes nées entre la COTUNACE et ses réassureurs. Ils enregistrent les primes cédées, les commissions sur primes cédées, les dépôts constitués pour provisions en cours, la part des réassureurs dans les sinistres à payer, la part des réassureurs dans les indemnisations et les récupérations, etc.

Les soldes des comptes courants des réassureurs sont présentés, en partie, à l' actif du bilan (total des mouvements débiteurs: règlement, commissions sur primes, libération de dépôts...) et, en partie, au passif du bilan (total des mouvements créditeurs: encaissements, cessions de primes ...).

NOTE N°9 : AUTRES CREANCES		
	Solde au 31 décembre 2009	Solde au 31 décembre 2008
Personnel - avances et acomptes	23 896	22 758
Report d'IS	7 848	32 188
Subvention à recevoir (FGEAE)	5 577	79 345
TOTAL EN DT	37 321	134 291

NOTE N°10 : AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE

	Solde au 31 décembre 2009	Solde au 31 décembre 2008
Banques :	582 260	744 102
- Comptes en dinars	281 185	645 323
- Comptes en devises	301 075	98 779
Caisse	3 773	4 230
Chèques à encaisser	-	-
TOTAL EN DT	586 033	748 332

NOTE N°11 : COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

	Solde au 31 décembre 2009	Solde au 31 décembre 2008
Frais d'acquisition à reporter :	162 353	108 356
- Frais d'acquisition	805 324	757 737
- Prorata (primes émises et non acquises/primes émises)	20,16%	14,30%
Intérêts à recevoir sur placements :	539 514	403 689
- Intérêts sur obligations LT	15 809	19 132
- Intérêts sur BTA - LT	62 272	106 360
- Intérêts sur placements CT	451 414	272 267
- Intérêts sur dépôts	912	1 412
- Loyer à recevoir	9 107	4 518
Charges constatées d'avance :	10 340	97 161
- Abonnements frais de renseignement	0	84 494
- Stock non encore consommé	10 340	12 667
TOTAL EN DT	712 207	609 206

NOTE N°12 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Dividende	Autres réserves	Subventions d'investissem	Résultats reportés de l'exercice	Résultat de l'exercice	Total en DT
Soldes au 31 décembre 2008	5 000 000	500 000		2 851 440	9 877	1 069 905	763 055	10 194 277
Affectation du résultat de l'exercice 2008	-	38 152	500 000	100 000	-	124 903	-763 055	0
Dividende versés sur le bénéfice de 2008			-500 000					-500 000
Intérêts des prêts sur fonds social	-	-		15 518	-	-	-	15 518
Emplois à fonds perdus sur fonds social	-	-		-94 596	-	-	-	-94 596
Amortissement subventions d'investissement	-	-		-	-5 584	-	-	-5 584
Bénéfice de l'exercice 2009	-	-		-	-	-	724 618	724 618
Augmentation du capital incorporation des réserve	4 000 000	-392 571		-2 537 524		-1 069 905		0
Augmentation du capital numéraire	11 000 000							11 000 000
Prime d'émission				950 000				950 000
Soldes au 31 décembre 2009	20 000 000	145 581	0	1 284 838	4 293	124 903	724 618	22 284 233

NOTE N°12-1 : RESULTAT PAR ACTION

(Montants exprimés en dinars)

Bénéfice 2008	763 055
Bénéfice 2009	724 618
Nombre d'actions (de 100 DT de nominal)	200 000
Bénéfice par action 2008	15 261
Bénéfice par action 2009	3,623

NOTE N°12-2 : AUTRES RESERVES

	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Réserve statutaire		2 537 524
Réserve pour fonds social	334 838	313 917
Total des produits des placements	334 838	2 851 441

NOTE N°12-3 : RESERVE POUR FONDS SOCIAL

	Exercice clos le 31 décembre 2009
Solde d'ouverture :	313 917
- Prêts	224 420
- Disponibilités	89 497
Ressources de l'exercice :	115 517
- Dotation de l'AGO	100 000
- Intérêts des prêts	15 517
Emplois de l'exercice :	94 596
- Tickets restaurants	42 696
- Enveloppe de fin d'année	12 600
- Amicale	30 000
- Frais de scolarité	7 280
- Autres emplois à fonds perdus	2 020
Solde de clôture :	334 838
- Prêts	222 941
- Disponibilités	111 897

NOTE N°13 : PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

	Solde au 31 décembre 2009	Solde au 31 décembre 2008
Provision pour sinistres à payer	3 397 295	3 038 783
Provision pour primes non acquises	703 592	515 675
Provision d'équilibrage	0	353 467
Provision pour frais de gestion	169 865	151 940
Provision pour risques en cours	-	-
TOTAL EN DT	4 270 752	4 059 865

NOTE N°13-1 : PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

	Montant impayé	Montant garanti	Montant provisionné	Part réassureurs	Part COTUNACE
Solde des sinistres à payer au 31/12/2008	5 703 842	3 795 596	3 038 783	2 064 538	974 245
- Indemnisation au cours de 2009	-	-1 119 717	-899 502	-	-
- Créances Indemnisées	-	-282 277	-238 954	-	-
- Créances échues	-	-298 693	-225 822	-	-
- Actualisation sinistres en suspens en devises	-	339 965	333 643	-	-
Report des sinistres à payer antérieurs à 2009	-	2 434 874	2 008 148	-	-
- Impayés déclarés au cours de 2009 (DCI)	-	11 124 064	8 899 251	-	-
- Déchéance (non garantie)	-	-4 432 718	-3 429 400	-	-
- Recouvrement (règlement)	-	-4 749 000	-3 799 200	-	-
- Indemnisation au cours de 2009 (créance brute)	-	-347 830	-281 504	-	-
Sinistres à payer de 2009 (DCI nettes)	-	1 594 516	1 389 147	-	-
Solde des sinistres à payer au 31/12/2009	11 124 064	4 029 390	3 397 295	2 271 558	1 125 737

Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer est déterminée, au cas par cas, par la Direction des Affaires Juridiques et, ensuite, approuvée dans le cadre d'un comité ad hoc. La situation des sinistres à payer, ainsi visée par les membres dudit comité, est prise en charge par le Service Comptable pour la constatation des provisions pour sinistres à payer de l'exercice ; celles relatives à l'exercice précédent sont extournées.

Toutefois, certaines créances déclarées impayées par les assurés sont considérées par la COTUNACE comme non garanties (après étude). Cette déchéance provisoire ou définitive de la garantie est généralement contestée par les clients, soit en apportant d'autres éléments d'information, soit en engageant une procédure judiciaire (contentieux indemnisation). Ainsi, une créance déclarée au départ comme échue risque d'être indemnisée par la suite.

Les motifs de déchéance de la garantie généralement évoqués par la COTUNACE sont multiples. Certains sont d'ordre technique tels que : la contestation de la créance par l'acheteur (litige commercial), le non paiement de la prime, le non respect du mode et des délais de paiement, les dépassements de couverture, l'absence d'une clause de réserve de propriété (CRP), la déclaration du chiffre d'affaires en retard, le non respect des délais de déclaration de l'impayé, etc. D'autres motifs non techniques peuvent également entraîner la déchéance de la garantie, tels que l'expédition après un premier impayé, la gestion non appropriée de la part du client et le défaut de réponse aux demandes d'informations de la COTUNACE.

Il y'a lieu de remarquer que la provision pour sinistres à payer ne concerne que les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds propres de la COTUNACE (contrat courant d'affaires « CCA », police individuelle « PI », CAMEX). Les sinistres relatifs à des couvertures accordées sur les fonds de garantie (risque commercial extraordinaire « RCE », risque politique « RP », acheteur public « AP », certificat de garantie avant expédition, etc.) ne sont pas couverts par des provisions ; ils devraient être repris au niveau des comptes et états financiers de ces fonds.

NOTE N°13-2 : PROVISION POUR RISQUES EN COURS

	Calcul au 31 décembre 2009	Calcul au 31 décembre 2008
Frais d'administration et frais d'acquisition de N et N-1	-2 858 932	-2 518 411
Charges de sinistres de N et N-1	-1 980 318	-1 563 912
Sous-Total (A)	-4 839 250	-4 082 323
Primes émises brutes de N et N-1	7 095 461	7 469 796
Variation des primes à émettre	-139 346	-141 716
Variation des provisions pour primes non acquises	137 574	396 286
Sous-Total (B)	7 093 689	7 724 366
RATIO (A / B)	-68,22%	-52,85%

Le ratio calculé est inférieur à 100%. Ainsi, aucune provision pour risques en cours n'est exigible au titre des trois exercices 2007, 2008 et 2009.

NOTE N°13-3 : PROVISION D'EQUILIBRAGE

	Calcul au 31 décembre 2009	Calcul au 31 décembre 2008
Produits techniques :	1 357 558	1 472 938
- Primes acquises nettes des cessions	1 082 352	1 155 938
- Variation de la provision pour primes non acquises	-62 013	107 412
- Autres produits techniques	337 219	209 588
Charges techniques :	-1 899 289	-1 177 185
- Charges de sinistres	-599 256	-116 576
- Frais d'acquisition	-805 324	-757 737
- Frais d'administration	-743 260	-552 611
- Commissions reçues des réassureurs	1 228 365	1 236 161
- Autres charges techniques (hors dotations)	-979 814	-986 422
Résultat technique (ajusté)	-541 731	295 753
Variation de la provision d'équilibrage (dotation/reprise)	-353 467	221 815
Solde de la provision d'équilibrage en début de période	353 467	131 652
Solde de la provision d'équilibrage en fin de période	0	353 467

Lorsque le résultat technique est positif, une dotation au titre de la provision d'équilibrage est constituée par prélèvement sur ledit résultat ; mais dans le cas où le résultat technique est négatif, le déficit est comblé par une reprise de provision à concurrence du montant le plus faible entre le solde de la provision d'équilibrage constituée au cours des exercices antérieurs et le déficit de l'année.

NOTE N°14 : DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES

	<i>Traité</i> <i>Q/P</i> <i>2009</i>	<i>Traité</i> <i>CAMEX</i> <i>2009</i>	Exercice clos le 31 décembre 2009			Exercice clos le 31 décembre 2008		
			Provisions pour sinistres en suspens	Provisions pour risques en cours	Total des dépôts	Provisions pour sinistres en suspens	Provisions pour risques en cours	Total des dépôts
			ATRADUIS - RE	50%	30%	1 744 486	569 897	2 314 383
AFRICA - RE	3%	7%	144 777	35 226	180 003	126 869	38 622	165 491
BEST - RE	4%	10%	117 841	3 900	121 741	142 951	51 692	194 643
TUNIS - RE	1%	7%	139 356	34 070	173 426	108 560	14 243	122 803
STAR	-	-	-	-	-	57 918	-	57 918
GAT	1%	7%	33 680	12 668	46 348	28 573	14 243	42 816
ICIEC	4%	4%	76 574	45 909	122 483	66 220	49 931	116 151
CIAGI	4%	-	93 188	66 914	160 102	64 352	48 757	113 109
TOTAL EN DT	67%	65%	2 349 902	768 584	3 118 486	2 064 538	835 756	2 900 294

En garantie de l'exécution des engagements qui incombent au réassureur, ce dernier constitue entre les mains de la cédante le dépôt prévu par les conditions particulières du traité de réassurance. Ce dépôt est effectué en espèces et les sommes qui en découlent sont rémunérées aux conditions particulières du traité de réassurance (avec imputation des produits au compte courant du réassureur). Pour le cas de la COTUNACE, le taux du dépôt pour provision pour risques en cours, tel que fixé par les traités de réassurance, est de 36%, et le taux d'intérêt applicable est de l'ordre de 3% l'an. Par ailleurs, les dépôts au titre des provisions pour sinistres en suspens sont déterminés par année de compétence et par référence au taux de rétention correspondant.

NOTE N°15 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

	Solde au 31 décembre 2009	Solde au 31 décembre 2008
Assurés - dépôts de garantie	1 389 293	1 278 769
Assurés - dépôts et cautionnements reçus	365 348	305 941
Assurés - avances sur primes	330 158	296 861
Assurés - recours sur sinistres	139 163	41 123
Assurés - indemnisations en cours	106 317	20 076
TOTAL EN DT	2 330 279	1 942 770

Les dépôts de garantie correspondent aux montants retenus (5%) dans le cadre de l'indemnisation pour couvrir les frais de recours à engager par la COTUNACE.

Les dépôts et cautionnements sont reçus des assurés à la conclusion des contrats. Ils sont ensuite restitués à la résiliation desdits contrats ou, le cas échéant, compensés avec les impayés des assurés (primes...).

Les soldes créditeurs des clients portent essentiellement sur des avances sur primes (souvent, relatives à des polices individuelles) et à des reliquats de dépôts non récupérés par les assurés (à la fin du contrat ou à la résiliation).

NOTE N°16 : DETTES NÉES D'OPÉRATIONS DE REASSURANCE

	Solde au 31 décembre 2009	Solde au 31 décembre 2008
Part des réassureurs dans les créances subrogées :	13 153 111	13 313 772
- Créances indemnisées et subrogées à la COTUNACE	19 527 865	18 520 834
- Part de la COTUNACE (cf. Provision à l'actif)	-6 374 754	-5 207 062
Soldes créditeurs des réassureurs (cf. Note 8)	4 121 155	3 329 304
Part des réassureurs dans les primes acquises et non émises :	321 537	246 245
- Primes commerciales	210 558	158 632
- Primes politiques	98 275	40 136
- Autres primes (SIACE, CIAGI)	12 704	47 477
TOTAL EN DT	17 595 803	16 889 321

NOTE N°17 : AUTRES DETTES

	Solde au 31 décembre 2009	Solde au 31 décembre 2008
Personnel :	249 327	222 023
- Primes à payer	161 527	147 456
- Congés à payer	86 874	73 920
- Rémunérations dues au personnel	543	543
- Personnel - oppositions sur salaires	383	104
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités :	234 824	207 265
- Retenues à la source	132 421	107 186

- Autres impôts et taxes	7 308	5 981
- CNSS/CNRPS	71 234	71 436
- STAR	23 861	22 662
Créditeurs divers :	66 732	61 369
- Compte d'attente	51 109	50 040
- Fournisseurs d'immobilisations	15 623	11 329
TOTAL EN DT	550 883	490 657

NOTE N°18 : RESSOURCES SPECIALES

	Solde au 31 décembre 2009	Solde au 31 décembre 2008
Fonds de Garantie des Risques à l'Exportation (FGRE) :		
<i>Solde en début de période</i>	6 845 504	11 587 908
- Placements	7 119 000	11 706 000
- Autres composantes	-273 496	-118 092
Variation	-2 278 298	-4 742 404
- Primes	1 038 121	900 148
- Commissions sur primes	-155 718	-135 022
- Sinistres réglés	-3 535 509	-6 556 763
- Récupérations sur sinistres	969 866	-
- Frais de recours	-34 714	-29 241
- Provision pour frais de recours, retenue sur assurés	0	385 692
- Produits financiers	494 690	692 782
-Mesure présidentielle	-1 055 034	
Solde en fin de période (A)	4 567 206	6 845 504
- Placements	4 633 200	7 119 000
- Autres composantes	-65 994	-273 496

**Fonds de Garantie de Financement des Exportations
Avant Expédition (FGFEAE) :**

<i>Solde en début de période</i>	7 525 136	7 745 447
- Placements	7 536 000	7 536 000
- Autres composantes	-10 864	209 447
Variation	484 244	-220 311
- Primes	128 626	83 590
- Commissions sur primes	-19 294	-12 539
- Sinistres réglés	-165 600	-680 642
- Récupérations sur sinistres	100 964	-
- Frais de recours	-2 019	-6 195
- Régularisation subvention	-	-
- Produits financiers	441 567	395 475
Solde en fin de période (B)	8 009 380	7 525 136
- Placements	7 868 000	7 536 000
- Autres composantes	141 380	-10 864
TOTAL EN DT (A) + (B)	12 576 586	14 370 640

	Exercice clos le 31 décembre 2009			Exercice clos le 31 décembre 2008		
	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes	Primes émises	Primes cédées	Primes nettes
Primes émises COTUNACE :	3 490 226	-2 407 874	1 082 352	3 605 235	-2 449 297	1 155 938
<i>Primes risque commercial :</i>	<i>3 416 085</i>	<i>-2 407 874</i>	<i>1 008 211</i>	<i>3 514 525</i>	<i>-2 449 297</i>	<i>1 065 228</i>
- Crédit court terme	3 212 913	-	-	3 429 012	-	-
- Minimum de primes	114 146	-	-	57 986	-	-
- Interruption de marché	18 376	-	-	27 527	-	-
- Prime AC Simple	70 650	-	-	-	-	-
<i>Primes cautionnement</i>	<i>64 969</i>	<i>-</i>	<i>64 969</i>	<i>77 829</i>	<i>-</i>	<i>78 000</i>
<i>Primes caution</i>	<i>9 172</i>	<i>-</i>	<i>9 172</i>	<i>12 881</i>	<i>-</i>	<i>7 314</i>
Primes émises FGRE :	2 558 205	-2 558 205	-	2 656 976	-2 656 976	-
<i>Primes risque politique :</i>	<i>1 807 723</i>	<i>-1 807 723</i>	<i>-</i>	<i>2 201 492</i>	<i>-2 201 492</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	1 795 149	-1 795 149	-	2 201 492	-2 201 492	-
- Assurance investissement	-	-	-	-	-	-
- Interruption de marché	12 574	-12 574	-	-	-	-
<i>Primes risque commercial extraordinaire :</i>	<i>750 482</i>	<i>-750 482</i>	<i>-</i>	<i>455 484</i>	<i>-455 484</i>	<i>-</i>
- Crédit court terme	740 855	-740 855	-	441 829	-441 829	-
- Interruption de marché	9 627	-9 627	-	13 655	-13 655	-
Primes émises FGFEAE :	128 625	-128 625	-	83 590	-83 590	-
<i>Garantie des crédits de préfinancement</i>	<i>128 625</i>	<i>-128 625</i>	<i>-</i>	<i>83 590</i>	<i>-83 590</i>	<i>-</i>
TOTAL EN DT	6 177 056	-5 094 704	1 082 352	6 345 801	-5 189 863	1 155 938

NOTE N°20 : VARIATION DE LA PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES

	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Variation de la provision brute :	-187 917	325 491
- Constitution de la provision pour primes non acquises	-703 592	-515 675
- Libération de la provision pour primes non acquises	515 675	841 166
Variation de la provision cédée :	125 905	-218 079
- Constitution de la part des réassureurs dans la provision	471 407	345 502
- Libération de la part des réassureurs dans la provision	-345 502	-563 581
TOTAL EN DT	-62 012	107 412

**NOTE N°21 : PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES,
TRANSFERES À L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE**

	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Provisions techniques avant reprise de la provision d'équilibrage (A)	4 270 752	4 059 865
Capitaux propres et provisions techniques avant reprise de la provision d'équilibrage (B)	25 830 368	13 491 088
Ratio : (A) / (B)	16,53%	30,09%
Produits des placements	1 432 374	1 313 760
Charges des placements	-416 828	-491 043
Reprises et corrections de valeurs sur placements	18 412	13 872
Produits des placements nets (C)	1 033 958	836 589
Produits des placements alloués (en DT) : (C) * Ratio	170 913	251 730

NOTE N°22 : AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Participation des assurés aux frais :	276 125	206 189
- Frais d'enquête et de surveillance	230 999	169 696
- Frais d'étude des dossiers	26 609	17 254
- Frais de recours	18 517	19 239
Produits techniques et assistance juridique	61 094	3 399
TOTAL EN DT	337 219	209 588

NOTE N°23 : CHARGES DE SINISTRES

	Exercice clos le 31 décembre 2009			Exercice clos le 31 décembre 2008		
	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
MONTANTS PAYES :	3 830 978	-3 401 138	429 840	7 963 452	-7 670 677	292 775
<i>Sinistres COTUNACE :</i>	<i>1 199 477</i>	<i>-769 637</i>	<i>429 840</i>	<i>726 047</i>	<i>-433 272</i>	<i>292 775</i>
- Sinistre commercial CCT	1 148 336	-865 879	282 457	549 593	-469 762	79 831
- Sinistre commercial CAMEX	-	-	-	-	-	-
- Frais de gestion de sinistres	192 404	-	192 404	229 125	-	229 125
- Recours commercial (récupération)	-141 263	96 242	-45 021	-52 671	36 490	-16 181
<i>Sinistres FGRE :</i>	<i>2 566 865</i>	<i>-2 566 865</i>	<i>-</i>	<i>6 556 763</i>	<i>-6 556 763</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	3 535 509	-3 535 509	-	6 556 763	-6 556 763	-
- Recours (récupération)	-968 644	968 644	-	-	-	-
<i>Sinistres FGFEAE :</i>	<i>64 636</i>	<i>-64 636</i>	<i>-</i>	<i>680 642</i>	<i>-680 642</i>	<i>-</i>
- Sinistres indemnisés	165 600	-165 600	-	680 642	-680 642	-
- Recours (récupération)	-100 964	100 964	-	-	-	-
VARIATION DE LA PROVISION POUR SINISTRES :	376 437	-207 021	169 416	-321 642	145 443	-176 199
- Constitution de provision pour sinistres en suspens	3 567 160	-2 271 559	1 295 601	3 190 723	-2 064 537	1 126 186
- Libération de provision pour sinistres en suspens	-3 190 723	2 064 538	-1 126 185	-3 512 365	2 209 980	-1 302 385
TOTAL EN DT	4 207 415	-3 608 159	599 256	7 641 810	-7 525 234	116 576

Les sinistres commerciaux indemnisés par la COTUNACE, en 2009, concernent essentiellement les assurés suivants : Ste du commerce internationale pour 359 417 DT et société zrig commerce pour 98 709 DT, imbert Mnif 112 918 DT et Coats 161 731 DT.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION

Désignation	DG	DDC	DTC	DARS	DIREJ	DAF	TOTAL
Frais d'acquisition interne et externes	30 481,792	377 621,294	397 221,292				805 324,378
Frais d'administration interne et externe			90 525,873	652 734,257			743 260,130
Frais de gestion des sinistres internes et externes					192 404,230		192 404,230
Autres charges techniques internes et externes	400 039,152				192 404,229	375 065,883	967 509,264
Total frais (hors variation de creances douteuses)	430 520,944	377 621,294	487 747,165	652 734,257	384 808,459	375 065,883	2 708 498,002

Clefs de repartition

- * 6% DG
- * 21% DDC
- * 31% DTC
- * 26% DARS
- * 16% DIREJ

NOTE N°25 : COMMISSIONS REÇUES DES REASSUREURS

	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Commissions reçues des réassureurs :	1 044 638	1 091 591
- Sur primes commerciales cédées	988 717	1 047 538
- Participation bénéficiaire	55 921	44 053
Commissions sur primes cédées au FGRE	164 433	132 032
Commissions sur primes cédées au FGFEAE	19 294	12 539
TOTAL EN DT	1 228 365	1 236 162

NOTE N°26 : PRODUITS DES PLACEMENTS (ASSURANCE NON VIE)

	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Revenus des placements :	1 432 374	1 313 760
- Revenus des placements en comptes à terme et BTA	704 108	451 344
- Revenus des obligations et titres de créances négociables	117 839	174 919
- Revenus des actions et titres à revenus fixes	47 417	47 779
- Revenus des immeubles d'exploitation	106 377	101 311
- Revenus des immeubles hors exploitation	69 959	53 258
- Autres revenus de placements	10 197	23 789
- Gains de change réalisés sur placements	376 477	461 360
Reprises de provisions sur placements	18 412	13 872
TOTAL EN DT	1 450 786	1 327 632

NOTE N°26-1 : VENTILATION DES CHARGES ET PRODUITS DES PLACEMENTS

	Opérations avec les parties liées	Autres revenus et frais financiers	Total au 31/12/2009
Revenus des placements immobiliers		176 336	176 336
Revenus des placements en comptes à termes et BTA		714 305	714 305
Revenus des obligations et titres de créances négociables		117 839	117 839
Revenus des actions et titres à revenus fixes		47 417	47 417
Autres revenus financiers		394 889	394 889

TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS EN DT	1 450 786	1 450 786
Charges d'intérêts	109 905	109 905
Corrections de valeurs sur placements (dotations...)	65 463	65 463
Pertes provenant de la réalisation des placements	238 640	238 640
Autres frais financiers	2 820	2 820
TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS EN DT	416 828	416 828

NOTE N°27 : AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES

	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	5 584	9 076
Autres produits non techniques	58 900	36 061
TOTAL EN DT	64 484	45 137

NOTE N°28 : CHARGES DE PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2009	Exercice clos le 31 décembre 2008
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt :	112 725	152 699
- Intérêts des dépôts des réassureurs	96 623	123 363
- Intérêts bancaires	13 282	26 706
- Autres charges d'intérêt	2 820	58
- Charges de gestion des immeubles de placement		2 572
Corrections de valeurs sur placements :	65 463	65 463
- Dotations aux amort. des immeubles de placement	65 463	65 463
- Dotations aux provisions sur placements	-	-
Pertes provenant de la réalisation des placements :	238 640	272 881
- Pertes de change réalisées	238 640	272 881
TOTAL EN DT	416 828	491 043

NOTE N°29 : TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

	Exercice clos le 31 décembre 2009
Bénéfice comptable avant impôt	963 284
Réintégrations :	146 218
- Provisions pour dépréciation des clients	49 921
- Provisions pour dépréciation des actions (non déductibles)	2 820
- Charges non déductibles de l'exercice :	93 477
- <i>Cadeaux, réceptions et frais de spectacle</i>	12 435
- <i>Retenues à la source supportées (non résidents)</i>	48 375
- Jetons de présence	32 667
Déductions :	427 600
- Reprises de provisions pour dépréciation des clients	39 885
- Gains de change latents (sur actualisation)	134 238
- Revenus des valeurs mobilières (dividendes reçus)	47 417
- Revenus des dépôts en devises	206 060
Bénéfice fiscal avant imputation des reports déficitaires	681 902
Bénéfice fiscal	681 902
<i>Dotations aux provisions pour créances douteuses</i>	-
Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés	681 902
Réinvestissements exonérés	-
Bénéfice imposable	681 902
Impôt sur les sociétés 35%	238 666

Notes 30.1.

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre des contrats courants d'affaires est réparti selon qu'il s'agit d'un risque commercial ou d'un risque non commercial (risque politique) sur un acheteur privé ou d'un risque lié à un acheteur public. Le risque commercial est généralement couvert par la COTUNACE (RC ordinaire). Il peut être également co-assuré à titre exceptionnel avec le FGRE.

Il en découle un engagement théorique, correspondant à la somme des couvertures accordées par acheteur, et un engagement effectif correspondant à la somme des capitaux assurés (expéditions déclarées par les assurés et acceptées par la COTUNACE). Ce dernier est retenu comme étant l'engagement réel de la COTUNACE et s'ajoute, par conséquent, aux autres engagements hors bilan.

Les engagements réels sont déterminés compte tenu d'une période de garantie contractuelle de 180 jours ou d'une période plus courte en cas de disponibilité de l'information sur le règlement des acheteurs (cas du client Groupe Chimique Tunisien). Ainsi, les engagements présentés à la date de clôture de l'exercice pourraient être effectivement moins importants.

Dans l'évaluation de l'engagement souscrit au titre des CCA, il est tenu compte également des suspensions des garanties, dont la date d'effet est antérieure à la date de clôture de l'exercice.

Notes 30.2.

Comme pour les CCA, les engagements souscrits au titre des polices individuelles pour couvrir des risques commerciaux et non commerciaux ne sont pas cumulatifs. Il s'agit souvent de la même couverture et des mêmes expéditions. Dans ce cadre, l'engagement souscrit est quasi-définitif du moment qu'il s'agit généralement d'une opération ponctuelle d'exportation ou d'un contrat ferme dont la réalisation s'étale dans le temps.

Notes 30.3.

Les contrats CAMEX peuvent couvrir tout type de risque d'impayé (RC, RNC, AP). Les garanties accordées dans ce cadre couvrent généralement les risques liés à l'acheteur et complètent, parfois, les risques liés à l'assuré (risque de non performance et de non remboursement du crédit de préfinancement) couverts par des certificats de garantie sur le FGFEAE.

Notes 30.4.

L'engagement souscrit par la COTUNACE dans le cadre du cautionnement, est évalué sur la base des sommes garanties à la Douane, portées sur les certificats demeurant en vigueur au 31 décembre 2009.

Notes 30.5.

L'engagement souscrit par la COTUNACE au titre des cautions accordées dans le cadre du régime d'admission temporaire (ATA) est évalué, à la date de clôture, compte tenu d'une durée de validité de 33 mois, prévue par les contrats. Toutefois, le certificat de couverture émis peut prévoir une durée plus courte.

Notes 30.6.

L'engagement souscrit par la COTUNACE, au nom du FGFEAE, dans le cadre des certificats accordés aux banques pour garantir le remboursement des crédits à l'export octroyés à leurs clients exportateurs, est évalué en fonction du montant des dits crédits couverts par les certificats et non encore remboursés.

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2009**

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire réunie le 21 avril 2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de **la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE** arrêtés au **31 décembre 2009**.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les états financiers de l'exercice 2009, qui font ressortir un total net de bilan de 62.906.043 dinars et un résultat bénéficiaire de 724.618 dinars, ont été préparés et présentés conformément aux normes comptables tunisiennes, notamment les normes sectorielles n° 26 à 31 relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance, et selon les mêmes méthodes comptables pertinentes appliquées l'exercice précédent.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de **la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE** sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de sa situation financière ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Compagnie fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Conformément à l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont été présentées à la direction générale dans un rapport distinct « lettre de direction ».

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 28 Avril 2010

P/ Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

Abdellatif ABBES

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2009**

Messieurs,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de **la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur - COTUNACE**, et en application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Rémunération des dirigeants :

1- Les rémunérations et les avantages en nature octroyés au Président Directeur Général de la COTUNACE au titre de l'exercice 2009, conformément aux textes en vigueur régissant la rémunération des chefs d'entreprises publiques, se détaillent comme suit :

- Salaire annuel brut : 39.950 DT
- Une voiture de fonction
- 450 litres de carburant par mois
- La prise en charge des frais téléphoniques

2- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence au titre de l'exercice 2009 totalisent un montant brut de 32.667 DT

D'autre part, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 28 Avril 2010

P/ Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

Abdellatif ABBES